

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 77 (2013)
Heft: 307-308

Artikel: Détermination des formes grammaticales et localisation des textes :
l'origine du pronom régime accentué moyen français régional lie, wallon
lève
Autor: Boutier, Marie-Guy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-842197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Détermination des formes grammaticales et localisation des textes

L'origine du pronom régime accentué moyen français régional *lie*, wallon *lèye*

0. — Une forme grammaticale particulière peut-elle aider à localiser un texte français du Moyen Âge ? Voici la question générale que soulève à nouveau l'article publié récemment dans notre revue par J. K. Atkinson (2012), article consacré à l'examen du « pron. fém. rég. *lie* en ancien français » (v. § 1).

Notre brève contribution entend répondre positivement à cette question, mais en renouvelant l'approche, pour arriver à un résultat assuré. Nous montrerons : (1) qu'une forme grammaticale, à la condition d'être exactement identifiée et suffisamment déterminée dans ses conditions d'emploi, est un argument de choix pour localiser le texte auquel elle appartient ; (2) qu'en retour, une forme grammaticale rare et assurément régionale peut servir à éclairer l'histoire du micro-système dont elle relève*.

Dans la forme mfr. *lie* du *Boèce en rime*, dont J. K. Atkinson prépare l'édition (4893 *C'est voirs, dist Bœces a lie* ['liə]. / *Dont estoet, dist Philosophie*), il nous semblait tout naturellement reconnaître la forme wallonne *lèy*¹ du pronom féminin wallon en dehors de la zone verbale (cf. wallon, dans la variété liégeoise de Sprimont, *c'est veûr, di-st-i à lèy* "c'est vrai, dit-il à elle") ; mais reconnaître n'est pas identifier, car, comme nous le verrons, les relations superficielles sont trompeuses, et d'autant plus pour les formes grammaticales que celles-ci sont brèves et sujettes à divers types de réfection.

Nous voulons établir ici que la forme *lie* du *Boèce en rime* relève bien du même type que la forme wallonne *lèy* et variantes. Nous interrogerons dans ce but les variétés orales du nord-est du domaine d'oïl, qui nous sont connues par des matériaux nombreux et sûrs. Après avoir montré que wall. *lèy* et variantes représentent un type 'lie' (identification au niveau phonique) (§ 2-3), nous analyserons ce type tout en expliquant sa genèse au sein des formes obliques du pronom personnel (identification au niveau morphématique) (§ 4-7).

* Nous remercions, pour leur lecture attentive, Jean-Pierre Chambon et Eva Buchi.

¹ *lèy* est la graphie reçue dans l'orthographe usuelle du wallon, graphie que nous remettrons ici en question (§ 3).

Une fois explicité le caractère unique et novateur de 'lie', nous montrons son apport pour la localisation des textes où ce type pourrait être trouvé (§ 8-9) et exposerons l'intérêt de notre petite découverte pour la connaissance de l'histoire du pronom personnel oblique en français (§ 10).

Voici, espérons-nous, ce qui pourrait être le fruit d'un dialogue entre linguistique et philologie.

1. — Nous savons, grâce à la patiente enquête d'Atkinson (2011), que la traduction en vers de la *Consolatio philosophiae* de Boèce, qu'il distingue sous le nom de *Boèce en rimes*, date du troisième quart du 14^e siècle et est l'œuvre de Jehan de Thys. Atkinson a non seulement localisé le texte en Wallonie en y relevant plusieurs traits phoniques régionaux attestés par la rime et plusieurs régionalismes lexicaux, mais a aussi résolu l'énigme de l'attribution du texte grâce à sa connaissance parfaite de la tradition de Boèce en langue française (Atkinson 2011, 500-510)².

Dans son dernier article, Atkinson (2012) s'interroge sur *lie*, une forme rare du pronom féminin tonique, dont il a trouvé une quarantaine d'exemplaires, notamment à la rime, dans le manuscrit choisi comme base pour l'édition du texte (*P* = BN fr. 576 ff. 1-82r, daté de 1383, dont le scribe porte le nom latinisé *Petrus de Palude de Fura*³), alors que l'autre témoin (*Q* = BN fr. 1543 ff. 1-76v, daté de 1402, dont le scribe est Alixandres Dannes, picard) s'efforce manifestement de remplacer cette forme, qu'il juge disconvenante, par *li* ou par *elle* ou de l'éviter, par des réécritures, sans toujours y parvenir (Atkinson 2012, 364-366).

La question — où nous voyons plutôt deux questions — qui préoccupe l'éditeur est celle-ci : « D'où vient cette forme, et serait-elle l'indice précieux d'une localisation régionale ? » (ibid., 363). S'ensuit un patient examen de toutes les formes fortes du pronom personnel féminin observables dans les textes (littéraires ou non) du domaine d'oïl, « à l'exclusion des formes plus ou moins universelles *li* et *lui* » (ibid., 366), examen prenant appui sur la recherche ancienne de Rydberg (1905), complétée par une abondante bibliographie de sources et de travaux secondaires.

² Pour l'attribution du texte à Jehan de Thys, v. Atkinson (2011, 500-510). *Thys* (wall. [tīs], néerl. [til]; 1155, cop. 15^e s., « *Oliverus de Tis* », 1262 « *Tis sive Til* ») est le nom d'une localité de la province de Liège, arrondissement de Waremme; v. Herbillon (1986, 155).

³ Identification du lieu désigné par *de Fura*: Tervueren, province du Brabant flamand, arrondissement de Louvain; v. Atkinson (2011, 469, n. 1).

Le point de départ, non remis en question par Atkinson, est que les formes toniques féminines remontent toutes à « dat. f. *illaei*, contamination entre *illî* [sic] et *illae* (CIL VI 14 et 484) [...] d'où a.fr. **liei* > *li* » (Atkinson 2012, 367, citant Väänänen 1963, 130; formulation légèrement différente dans Väänänen³1981, 122). La question « d'où vient cette forme ? », à savoir *lie*, n'est pas posée.

L'analyse s'informe consciencieusement de toutes les graphies rencontrées dans les textes, mais ne parvient pas à les rattacher aux principaux types reconnus par les grammaires de l'ancien français; le questionnement bute sur l'interprétation des graphies *lei*, *le*, d'une part, *lie*, d'autre part.

La fin de l'article débouche sur une conclusion assez fragile :

« Finalement, pour en revenir aux *lie* dissyllabiques du *Boèce en rime*, nous n'avons rien trouvé qui corresponde exactement à leur emploi régulier dans ce texte. Les régionalismes déjà repérés et quelques rimes significatives (Atkinson 2011) nous ont mené dans la Wallonie et plus particulièrement dans la Wallonie orientale. Puisque l'origine wallonne de notre texte semblait donc avérée, il nous a fallu chercher ailleurs une explication de leur occurrence. Et même si les graphies *lie* et *cestie* du *Poème moral* et de la charte d'Andenne semblaient encourageantes, leur valeur syllabique était incertaine, et loin d'être concluante; de même pour les *lie* des textes lorrains (tel que la *Guerre de Metz*) et les documents de la Champagne-Ardenne et de la Lorraine occidentale cités ci-dessus (Rydberg 381) » (ibid., 391).

En dernier lieu, cherchant une « hypothèse qui réponde à sa question initiale » (ibid., 392), l'auteur met en relation le *lie* du *Boèce* et la forme *lee* (parfois éditée *lée*) du pronom féminin accentué contenue dans plusieurs textes liégeois des 14^e et 15^e siècles, tous conservés par des manuscrits du 15^e siècle (le *Paweilhar Giffou*, le *Myreur des histors* de Jean d'Outremeuse, la *Chronique* de Jean de Stavelot), ainsi que la forme *leye* (relevée seulement chez Jean de Stavelot), ce qui est une bonne piste, mais ce qui ne résoud pourtant pas la question primordiale : « d'où vient cette forme ? ».

2. — Laissant maintenant les graphies de côté, nous nous intéresserons aux formes (morphèmes et formes phoniques dans lesquelles ils se réalisent) du pronom personnel dans les dialectes belgoromans (dialectes wallon, picard, lorrain et champenois), telles que les fait connaître l'*Atlas linguistique de la Wallonie* (ALW). Il s'agira pour nous de montrer la place qu'occupe le pronom wallon *lèy* dans le système synchronique des formes pronominales obliques du wallon et de proposer une explication de la genèse de cette forme.

Pour la catégorisation des pronoms personnels, le modèle à fondement syntaxique de Skårup (1975; 1994, 71-76) est pour nous l'instrument adéquat, car s'il vise la description de l'ancien français, il convient pour décrire les variétés d'oïl actuelles et pour les mettre en relation avec les états anciens de la

langue. Ce modèle distingue la zone verbale, qui « peut comprendre, outre le verbe fini, la négation *ne*, les pronoms régimes du type *le, la, les* [clitiques], et un pronom sujet si celui-ci suit le verbe » (Skårup 1994, 71) et les positions en dehors de la zone verbale, à savoir les zones pré- et postverbale, comprenant notamment les pronoms régimes de préposition et les pronoms sujets antéposés. Dans frm. *je ne le lui dis pas à lui*, les trois premiers pronoms sont dans la zone verbale, le dernier en dehors (en l'occurrence, dans la zone postverbale).

3. — La notice et carte 28 ELLE, [pronom] personnel tonique non conjoint de l'ALW 2 (Remacle 1969, 91-93)⁴ permet d'observer l'aire d'extension du pronom wallon *lèy, lèy, léy* (domaines wallon et wallo-picard), auxquels s'ajoutent *līy, lī* (domaine wallo-lorrain et petite aire champenoise de Belgique) et, par diphtongaison secondaire de *lèy, lī_{éy}, lyèy...* (petite aire lorraine méridionale de Belgique)⁵. Ces formes, qui à l'évidence représentent le même type, couvrent l'essentiel de la Belgique romane à l'exception d'une aire hennuyère occidentale (picarde) où règne un type *li*, sans distinction de genre ; la même aire hennuyère connaît l'infiltration sporadique de *èl* ('elle').

En tant que pronom situé hors zone verbale, le pronom *lèy* et variantes fonctionne comme régime de préposition (*avou lèy, sins lèy, por lèy, divant lèy* "avec elle, sans elle, pour elle, devant elle") ; comme renforcement du sujet (*qui di-st-èle, lèy? lèy, èle dit...* "que dit-elle, elle? elle, elle dit...") ; comme régime de *c'est* (*c'est lèy, c'est lèy-minme, c'est lèy qui...* "c'est elle, c'est elle-même, c'est elle qui...") ; comme complément du comparatif (*vos-èstèz ossi bone qui lèy* "vous êtes aussi bonne qu'elle"). Ces exemples sont tirés de la variété liégeoise du wallon (Haust 1933, 367) ; dans toutes ces positions, la forme du masculin ('lui') est en liégeois *lu*.

Wall. *lèy* et variantes s'analyse tout naturellement en 'lie', la seule explication possible de la relation entre la forme marginale méridionale *līy* et les formes dominantes *lèy, lèy* étant l'ouverture régulière de *i* tonique devant yod, changement largement attesté quoiqu'avec des extensions très variables selon les cas (Remacle 1992, 87-88)⁶.

⁴ Fondée sur la question de l'Enquête de Jean Haust « je le lui dirai, à lui ; à elle », complétée par les questions « il est beaucoup plus vieux qu'elle », « il est tout le temps près d'elle ». — Pour les formes phoniques, nous conservons le système de notation de l'ALW ; pour les exemples (syntagmes et phrases), nous employons l'orthographe usuelle du wallon (orthographe dite 'Feller').

⁵ Nous revenons plus loin (§ 9, sous 2) sur la limite méridionale de l'aire de *līy*.

⁶ Pour une extension très vaste de l'ouverture de *i* en *è* devant yod, v. ALW 17, not. 36 FILLE. La forme à voyelle *è* s'accorde, dans ce cas aussi, avec l'opposition de genre entre 'fils' [fi] et 'fille' [fèy] et variantes.

Pourtant, ce n'est pas cette analyse qui est proposée par Remacle (1969, 91; v. aussi Remacle 1992, 153), qui voit dans *lèy* «un type, actuellement différencié, remontant comme l'ital. *lei*, à un lat. *ILLAEI et parallèle au masc. *ILLUI, w[allon] *lu*». Remacle (1969, 91) n'explique pas comment «à ce type primitif se rattachent toutes les f[ormes] en -y et aussi *lî* avec *ī* long (prob^t abrégé de *lîy*?)».

Or, non seulement l'évolution -èy > -iy n'est pas attestée (seule l'évolution inverse l'est), mais surtout, la forme *(*il*)*lèi* que masque *ILLAEI, qui est bien à l'origine de afr. *li* (par réduction d'une triptongue *iei*), aurait régulièrement abouti à wallon *lê* (par réduction de la diphtongue *ei*); sur cette différence importante du traitement de *e* devant palatale (diphtongaison conditionnée en français, absence de diphtongaison en wallon comme dans une vaste zone orientale), v. Remacle (1992, 64-67) et Wüest (1979, 188-189).

Le rapprochement entre wallon *lèy* et italien *lei* est superficiel et trompeur. Wall. *lèy* n'est pas le cognat d'afr. *li* pronom féminin accentué. Il faut rechercher l'origine véritable de cette forme à finale féminine, qui, en vertu de son analyse au plan phonique, doit être typisée par 'lie' et qui, selon les règles de l'orthographe wallonne, devrait être graphiée *lèye* (graphie que nous utiliserons désormais).

4. — La genèse de 'lie' ne peut être envisagée que par la considération attentive des relations (de similarité et d'opposition) que cette forme entretient avec les autres formes du même ensemble, à savoir les formes obliques du pronom personnel, dans la zone verbale et en dehors de celle-ci.

En effet, un trait significatif différencie les pronoms régimes dans les parlers (du nord du domaine) d'oïl: alors que les pronoms régimes directs de la zone verbale (type 'le') fonctionnent de façon autonome à l'intérieur de leur zone, sans relation avec les pronoms régimes situés hors zone verbale, les pronoms régimes indirects de la zone verbale (type 'li') entretiennent des relations fortes avec les pronoms régimes hors zone verbale. L'histoire singulière des *pronoms régimes obliques* (désignation sous laquelle nous englobons les pronoms régimes indirects de la zone verbale et les pronoms régimes hors zone verbale) est, à notre avis, strictement liée à cette mise en relation. Comme, sauf erreur de notre part, ce lien n'a pas été mis en évidence jusqu'ici, il nous faut l'explicitier.

L'analyse des données relatives aux pronoms obliques dans les dialectes belgoromans — où nous serons conduite à revoir certaines analyses de nos prédécesseurs — permet de reconstituer une chaîne d'événements et de

déduire les tendances évolutives qui les gouvernent. Nous pensons que la mise au jour de cet enchaînement et de ces tendances peut éclairer utilement l'histoire des pronoms obliques en français, ce mot entendu au sens large.

5. — Les tendances évolutives qui se déduisent de l'enchaînement des événements gagnent, pour la clarté de l'exposé, à être présentées en premier lieu; elles sont au nombre de trois.

(1) La distinction entre pronoms directs et pronoms obliques dans la zone verbale, caractéristique de la 3^e personne exclusivement, est non seulement maintenue, mais renforcée.

L'histoire des représentants du ou des pronoms directs de la zone verbale dans les dialectes belgoromans doit être envisagée en termes de *diversification*; cette tendance multiplie en effet les variantes, en fonction de contraintes positionnelles ou contextuelles, des formes représentant soit le morphème neutralisé quant au genre 'le' (wallon, picard), soit les morphèmes différenciés 'le' et 'la' (wallo-lorrain, lorrain, champenois)⁷.

Au contraire, l'histoire des représentants du pronom oblique de la zone verbale dans les mêmes dialectes doit être envisagée en termes d'*unification*, la variation du pronom unique 'li', indéterminé quant au genre, étant peu importante et, semble-t-il, plus libre⁸. Or cette unification tire, selon nous, sa

⁷ Ainsi, pour rendre compte de la variation de 'le', pronom direct de la zone verbale neutralisé quant au genre, dans le seul dialecte liégeois actuel, il faut considérer: (1) trois formes pleines du pronom unique dans la zone verbale: *èl* en début de zone verbale devant cons. (*èl vèyez-ve?* [èl vèyèf] "le / la voyez-vous?") et dans la zone verbale après pronom non amalgamé (v. ci-dessous); *lu*, tonique, en fin de zone verbale après forme verbale à finale consonantique (*tchèsse-lu* [chès lu] "chasse-le / -la"); *li* dans la zone verbale après pronom non amalgamé (*èle li vout* [èlli vu], en variation libre avec *èlle èl vout* [èllèl vu] "elle le / la veut"); — (2) la forme élidée *l'*, qui apparaît dans la zone verbale après voy. (*dji l'a* [gi la], mais verv. *djèl a*, "je l'ai"; *nos l' vèyans* [nòl vèyā] "nous le / la voyons") et à la fin de la zone verbale après forme verbale à finale vocalique (*vèyez-l'* [vèyèl] "voyez-le / -la"); — (3) de nombreuses formes où un autre clitique s'amalgame avec le pronom: *djèl veû* (sur *dji*) [gèl vé], *tèl veûs* [tèl vé] (sur *ti*) "je / tu le / la vois", *dinez-mèl* [diné mèl] (sur *mi*) "donnez-le-moi", *sèl vout* [sèl vu] (sur *si*) "s'il le veut", *i nèl vout nin* (sur *ni*) [i nèl vu nē] "il ne le veut pas", etc. (cf. Haust 1933). — Par bien des aspects, le système wallon amplifie certains phénomènes observables dès l'ancien français.

⁸ Si l'on considère, cette fois à l'échelle de l'ensemble du domaine belgoroman, le pronom oblique de la zone verbale neutralisé quant au genre (v. ALW 2, not. et carte 37 LUI, [pronom] régime indirect conjoint, devant consonne et add., régime indirect tonique postposé au verbe), on constate l'unicité et la relative stabilité formelle du type unique 'li', qui ne s'élide pas et ne s'amalgame pas. C'est probablement ce phénomène de résistance qui explique les réalisations (variables) à voyelle ou à consonne longues ([li], en wallon, [lli], [lli], en picard) ou à consonne palatalisée

source de la relation qui s'est établie entre les formes obliques dans la zone verbale et en dehors de celle-ci.

(2) Cette relation entre formes obliques n'aurait pu être décelée si elle n'avait eu un effet plus visible. Nous pensons que c'est elle qui a provoqué la *migration* de formes, qui, tout en conservant leur foyer d'implantation originel, se sont expatriées en dehors de celui-ci. Dans les dialectes belgoromans, 'li' migre en dehors de la zone verbale (vers l'extérieur) et en vient à concurrencer et à éliminer certaines formes situées hors zone verbale : cet événement est premier et *déclencheur* d'un ensemble de processus de concurrence / élimination / création ou emprunt (v. § 6). — Le français, qui a lui aussi connu cette migration externe (sans qu'elle ait été aperçue), y ajoute la migration vers la zone verbale (vers l'intérieur) de la forme 'lui' (v. § 7). Ce dernier phénomène est abordé, mais jamais à proprement parler expliqué, ni par les manuels de morphologie historique ni par les études particulières (v. § 10).

(3) L'opposition entre masculin et féminin seulement hors zone verbale (par les formes lt. *ILLUI* CIL X 2564 vs lt. **ILLAEI*) se met en place dès le protoroman avant la séparation de la Dacie. Elle concerne, en effet, à l'exclusion de l'ibéroroman : — le galloroman (fr. *lui*, afr. *li* et occit. *lui*, *liei* hors zone verbale, par opposition à afr. *li*, occit. *lhi*, indifférenciés quant au genre dans la zone verbale, < **ILLI*); — l'italoroman, excepté le sud (it. *lui*, *lei*, par opposition à *gli*, *le*, ici avec opposition de genre introduite plus récemment dans la zone verbale); — le roumain (roum. *lui*, *ei*, par opposition à *i*)⁹. Il s'agit là d'une innovation essentielle, qui acte la naissance de la distinction entre zone verbale et zone périphérique, cette distinction conditionnant l'histoire ultérieure des pronoms personnels. L'opposition entre masculin et féminin s'est maintenue jusqu'aujourd'hui en domaine d'oïl, sauf en picard, mais parfois au prix d'un renouvellement des formes. En wallon s'est créée une forme nouvelle, 'lie', analogique (produit de 'li', expatrié continuant *ILLI*, et de '-e', marque du féminin), donc motivée, alors que 'lé' (< **ILLAEI*), la forme qu'elle remplace dans le système, ne l'était pas. — En français, 'li' (< **ILLAE*) a été concurrencé puis supplanté par 'elle', forme empruntée à la forme sujet (v. § 7).

([lyi], [yi], en picard) à l'intérieur de la zone verbale, mais jamais à la fin de celle-ci (là où le pronom est accentué) : pour le liégeois, par ex., *i li dit* "il lui dit", *dis-li* "dis-lui". — Toutes les formes du pronom oblique à l'intérieur de la zone verbale se ramènent au type 'li', continuant *ILLI*, dont la variation, en regard de celle du pronom direct 'le', continuant *ILLU*, est minime et au moins partiellement libre.

⁹ Pour une vue d'ensemble, v. par exemple Bourciez (1946, § 101, 222b, 305b, 432b, 489b).

Les tendances 1 et 2 (unification, migration) agissent donc à l'exclusion de la troisième en picard; les tendances 1, 2, 3 (unification, migration, maintien de la différenciation de genre par création ou emprunt) agissent conjointement dans la plus grande partie du domaine belgoroman, ainsi qu'en français. Quel que soit le système d'arrivée, la forme 'li / lé' (< *ILLAEI), qui apparaît comme le point faible du système, disparaît. En français, la forme 'li' (< ILLI), homophone de la forme 'li' (< *ILLAEI), disparaît également.

6. — Dans le tableau qui suit, nous reconstituons l'enchaînement des événements à l'origine des trois micro-systèmes morphologiques du pronom oblique de la troisième personne observables dans les dialectes belgoromans, enchaînement déduit de la seule analyse des formes dialectales et de leur répartition (ALW, notices et carte 27 LUI, 28 ELLE, [pronoms] personnels régimes toniques non conjoints, et 37 LUI, [pronom] personnel régime conjoint).

Le système picard (résultant de l'enchaînement d'événements synthétisés dans la première colonne) comporte une seule forme oblique, non différenciée quant au genre: 'il li dit, à li' "il lui dit à lui / à elle". Le système wallon central (deuxième colonne) comporte deux formes différenciées, dont une fonctionne dans la zone verbale et hors zone verbale ('li' sans distinction de genre dans la zone verbale, mais masculin en dehors, de ILLI; 'lie' forme nouvelle, féminin analogique construit sur 'li'): 'il li dit, à li' "il lui dit à lui", 'il li dit, à lie' "... à elle". Le système wallon oriental (troisième colonne) comporte trois formes différenciées ('li', non différencié quant au genre, dans la zone verbale; 'lui' masculin, hors zone verbale, de ILLUI; 'lie' féminin, hors zone verbale, forme nouvelle): 'il li dit, à lui', 'il li dit, à lie'. Chaque solution est un compromis entre solidarité de classe (celle des pronoms obliques, par opposition aux pronoms directs) et différenciation de genre (marquée seulement hors zone verbale).

	picard	wallon central	wallon oriental
(1) migration de 'li' indéterminé quant au genre (< ILLI) hors zone verbale.	+	+	+
(2) concurrence de 'li', 'li / lé' f. (< *ILLAEI), 'lui' m. (< ILLUI) ¹⁰ .	+	+	+
(3) élimination de 'li' f. et 'lui' m. au bénéfice de 'li'.	+	-	-
(4) passage de 'li' au masculin.	-	+	+

(5) création de la forme analogique 'lie' f., sur 'li' m., concurrence et élimination de 'lé' f.	-	+	+
(6) concurrence de 'li' m. et 'lui' m.	-	+	+
(7) élimination de 'lui' m. au bénéfice de 'li' m.	-	+	+
(8) élimination de 'li' m. au bénéfice de 'lui' m.	-	-	+

7. — Quant à l'évolution conduisant au micro-système français, tel qu'il est lui aussi observable aujourd'hui, elle se distingue des trois précédentes sur deux points.

(1) Il y a eu concurrence à la fois dans la zone verbale et en dehors de celle-ci. À la migration vers l'extérieur de 'li' s'est en effet ajoutée la migration vers l'intérieur de 'lui', ce qui a conduit à une double concurrence. Celle entre 'li' et 'lui' dans la zone verbale s'est soldée au bénéfice de 'lui' qui, de masculin, est devenu indifférencié quant au genre.

(2) Le processus évolutif hors zone verbale s'est opéré comme en wallon oriental, à cette différence près qu'il n'y a pas eu création analogique d'une forme nouvelle ('lie': phase 5), mais emprunt de la forme sujet 'elle'. Le système résultant comporte deux formes différenciées ('lui' indéterminé quant au genre dans la zone verbale, mais masculin en dehors, de *ILLUI; 'elle' féminin, de ILLA, hors zone verbale). Ce système apparaît comme le plus hétéroclite des quatre systèmes ici envisagés, car il n'est transparent ni sur le plan fonctionnel (cf. 'elle') ni sur le plan de la différenciation en genre (cf. 'lui').

8. — La forme 'lie', représentée par *awall. lie* du *Boèce en rimes* et par *wall. actuel lève*, est à présent exactement identifiée. Quant à son type et à sa genèse, nous avons montré qu'il ne s'agit pas, comme on l'a pensé jusqu'ici, d'un archaïsme (survie de *ILLAEI), mais bien d'une innovation (forme féminine créée à partir de 'li', s'analysant en 'li-e').

Le *Boèce en rimes* ne peut donc être né que dans le domaine linguistique qui a inventé, au plus tard dans le troisième quart du 14^e siècle, la forme féminine 'lie' du pronom oblique continuée jusqu'aujourd'hui par *wall. lève*. Maître Jehan de Thys, l'auteur du *Boèce*, employait dans son idiolecte le type

¹⁰ V. ALW 2, not. et carte 27 LUI, [pronom] personnel tonique non conjoint: 'lui' est représenté par *lu* en général, par *lou*, *loû* dans une aire orientale (cf. Boutier 2000); 'li' est représenté par *li*, *lê* dans le reste du domaine. Dans le tableau des formes (ALW 2, l.c.), il faut dégager les deux types et reclasser les formes rangées sous II et III. Dans le commentaire, il faut ôter le point d'interrogation dans «li... (anc. et m. fr. *li*, lat. ILLI?)»; il n'y a pas de doute sur l'appartenance de *lê* (brabançon) au type 'li'. La carte montre la poussée de 'li' d'ouest en est.

'lie', qu'il semble le premier à nous transmettre sous la forme *lie*, attestée par la rime.

Le chroniqueur Jean d'Outremeuse, auteur du *Myreur des histors*, liégeois au sens le plus strict, emploie aux environs de 1390 ce même type 'lie', réalisé [lèy], que deux manuscrits de traditions indépendantes transcrivent *lee*; la forme est bien attribuable à l'auteur¹¹. Le copiste du *Myreur*, Jean de Stavelot (1388/1390–v. 1449), liégeois depuis son entrée au monastère de Saint-Laurent, auteur d'une continuation du *Myreur* rédigée à la fin de sa vie, utilise dans son œuvre personnelle autographe les formes *lee* et *leye*¹². Le *Paweilhar Giffou*, recueil de sentences des échevins de Liège, dont le manuscrit le plus ancien, aujourd'hui perdu, remonte au début du 15^e siècle, contient plusieurs mentions de 'lie' sous les formes *lee* et *ley*¹³. Au 15^e siècle, la forme centrale *elle* l'emporte sur la forme régionale. Celle-ci n'est pas relevée par Remacle dans les documents de la cour de justice de Roanne–La Gleize (1492–1794) (v. Remacle 1967, spécialement 25 sv., pour le relevé des particularités morphologiques)¹⁴. Les mentions les plus tardives de *lee* dans des

¹¹ V. Goosse (1965, spéc. XIII-XII, pour le classement des mss; CXXXVIII-CXXXIX pour l'étude des formes fortes du pronom féminin), DEAFbibl [JPreisMyrG]; l'édition du texte est fondée sur *b* [Bruxelles Bibl. roy. II 3030, fin 15^e s., remontant à la copie de Jean de Stavelot sur l'original] et prend en compte les variantes de *a* [Bruxelles Bibl. roy. 10 463, datant de 1596]. Goosse relève seulement trois exemplaires de *elle* dans le ms. de base *b*, « qui a francisé son modèle », un seul exemplaire de *elle* dans *a*, qui l'a « modernisé »; *lee* est la forme habituelle dans les deux mss (Goosse 1965, LVI et CXXXVIII).

¹² V. Borgnet (1861) d'après ms. autographe [Bruxelles Bibl. royale 10 457-62]. Pour les mentions de *lee*, *leye*, v. Borgnet (1861, 486, 559, 587 [d'après le glossaire 609]; ajouter 45, 296): « sa femme en auroit la tirche part del argent [...] pour lee gouverner » [45]; « lee et les siens » [296] (mais plus bas « par elles »); « desub lee » [Madame de Bourgogne] [486]; « avecque leye » [deux mentions, Madame de Bourgogne] [559]; « alle requeste de lee », « lee-meismes » [587].

¹³ V. Baguette (1946, XVII-LIII, pour la description et le classement des mss). Les jugements rapportés dans le texte composite du *Paweilhar* s'échelonnent de 1280 à 1357; l'histoire de ce texte est complexe et devrait être réexaminée à la lumière d'arguments linguistiques. On tient pour acquis que le ms. de base, édité par Baguette (*A*, dont se servaient les échevins de Liège; détruit en 1944), est le meilleur et le plus ancien témoin (début 15^e siècle). Dans ce témoin se lisent: § 18 « ilhe astoient en point de lee » [ils (les héritiers) pouvaient agir au nom de leur mère], var. *B* 15^e s. *ley*; § 82 « paiier a leye vii sous d'amende », var. *B* *ley*; § 158 « li damme se plent et je pour ley, que ses jarbes ly furent prise malgreit ley et a forche » [discours direct de la défense]; § 176 « Une femme veve astoit qui bin avoit ses humiers en xvi muis de spelte qui apres ley devoient parvenire à une siene filhe ». Deux de ces quatre mentions sont recensées au glossaire (Baguette 1946, 104).

¹⁴ Il n'y a pas non plus de mention ancienne dans la *Syntaxe de La Gleize* du même auteur (Remacle 1952, 205-206), alors que cet ouvrage est abondamment pourvu de documents et de commentaires historiques.

textes français originaires de Wallonie qui soient venues à notre connaissance se lisent dans deux témoignages rapportés devant la cour de justice de Hamoir (province de Liège) en 1553 et 1556, documents qui, à plusieurs égards, apparaissent comme exceptionnels¹⁵.

Nous pouvons considérer que, jusqu'à plus ample informé, nous avons daté du dernier tiers du 14^e siècle la création du type régional 'lie', reconstruit grâce à l'analyse des formes contemporaines dialectales qui continuent ce type (v. tableau du §6, étape 5). Dans les textes français de Wallonie, la forme régionale *lee*, *leye* se raréfie dès la deuxième moitié du 15^e siècle.

9. — Il nous reste à montrer que ce type 'lie' n'a jamais été connu en dehors de l'aire où nous l'avons observé (1) et qu'il y a bien remplacé le type 'lé', issue attendue de *ILLAEI en wallon (2) (v. le même tableau, étape 5). Ce n'est qu'à cette double condition que 'lie' sera définitivement déterminé et que sa présence dans un texte constituera un critère de localisation efficace.

(1) Quant à la limite occidentale de l'aire de 'lie', elle a déjà été précisée (§6): la solution wallonne ('lie') au problème du pronom oblique s'oppose à la solution picarde (extension du rôle de 'li', généralisé comme pronom oblique universel). Il n'y a aucune raison que cette limite ait varié depuis le moment où le système picard a remarquablement innové en renonçant à la différenciation instaurée dans la catégorie du pronom oblique dès le protoroman.

Quant à la limite méridionale, elle n'est pas fournie par la carte de l'ALW, car la forme 'lie' a été relevée jusqu'aux frontières politiques de la Wallonie, et s'étend donc supposément au-delà du territoire exploré par l'atlas wallon. Pour tracer la partie occidentale de cette limite, dans les domaines linguistiquement wallon et champenois, nous aurions aimé disposer de cartes dans l'ALCB et dans l'enquête de Bruneau sur les patois d'Ardenne (Bruneau 1914–1926); malheureusement, ces données font défaut. L'enquête de Babin sur les parlers champenois et lorrains de l'Argonne fournit des matériaux qui y suppléent au moins partiellement (Babin 1954, 303, 692-694): le type dominant est 'lé' (*lè*, *lèy*, *lay*; par diphtongaison récente de *é* final); ces formes représentent donc *ILLAEI sans diphtongaison. Pour tracer la partie orientale de cette limite, dans le domaine linguistiquement lorrain, on peut se fier à

¹⁵ V. Renard (1960, 203-4, §94). L'un de ceux-ci concerne les relations d'une sorcière avec le diable: «vinve et apparut à elle [i. e. la sorcière] un galand [i. e. le diable] tout noir vesty, disant qu'elle ne plourast point car il ly donroit or et argent à foison et lée tappat sur son xhouz ["giron"] une bourse plainne d'argent, lée baisant et faisant promesses, de sorte qu'il fist d'elle ses plaisiers et voluteis et lée fist renoncir à Dieu et à la Vierge Marie [...]» (trois autres mentions de *lée* dans la suite). On note que *lée* est ici employé aussi comme pronom de la zone verbale.

l'ALLR (carte 1151) : le seul type attesté, à l'exception de trois points donnant 'lie' (*līy*), tous trois situés en Belgique, est 'lé' (*lè, lēy, lēy*, cette forme dominante, *lāy*; même remarque quant à la diphtongaison récente). Ainsi, le type novateur wallon, qui s'est diffusé sur les confins septentrionaux des domaines champenois et lorrain, se heurte, légèrement au sud de la frontière politique qui sépare la Belgique de la France, au type conservateur lorrain (ALLR, l.c.), bourguignon (ALB 1727) et partiellement comtois (ALFC 1256) 'lé', représentant *ILLAEI, sans diphtongaison du *è*.

(2) Or la Wallonie orientale a aussi appartenu à ce grand bloc oriental conservateur. La forme 'lé', que nous avons posée par reconstruction (§6; étapes 2 et 5), peut en effet être attestée, à condition de bien la distinguer de la forme qui l'a remplacée dans le microsysteme des formes obliques wallonnes, à savoir 'lie'. C'est à 'lé', et non à 'lie', que se rattachent les graphies à finale masculine <lei>, parfois <ley>, des 13^e et 14^e s., où les digrammes <ei>, <ey> notent communément [é] (graphies des plus communes en wallon, mais aussi en lorrain, en bourguignon et en comtois; v. Remacle 1948, 42, 127-128; Gossen 1967, 140-157; cf. Atkinson 2012, 388-389). En revanche, c'est à 'lie' que se rattachent la forme *lie* du *Boèce* (assurée par le mètre et la rime) et les graphies à voyelle ouverte et à finale féminine <lée>, <leye> des écrivains et écrivains liégeois (Jean d'Outremeuse, Jean de Stavelot, les auteurs du *Paweilhar*, etc.) (cf. Gossen 1967, 310-311; Atkinson l.c., sans la distinction que nous proposons). Il faudrait poursuivre les dépouillements de façon systématique, en privilégiant les documents datés et localisés avec certitude, pour préciser la limite, cette fois sous l'angle chronologique, entre 'lé' et 'lie', types qui ne font qu'affleurer, rappelons-le, aux côtés des types centraux 'li', puis 'elle', ceux-ci ne pouvant naturellement pas être écartés de l'examen.

Ce qui apparaît à ce stade comme assuré, en considération de l'aréologie de 'lie', c'est que ce type morphologique novateur s'est constitué en wallon oriental au plus tard dans le troisième quart du 14^e siècle et qu'il s'est diffusé à partir de Liège et de Namur, du nord vers le sud, en évinçant le type héréditaire 'lé' (< *ILLAE). Selon toute vraisemblance, la limite méridionale de l'aire de 'lie' (aire de conflit avec 'lé') s'est fixée plus tardivement que sa limite occidentale.

Nous considérons que la forme 'lie' est à présent suffisamment déterminée et qu'elle pourra servir à localiser les textes ou les manuscrits moyen français où elle sera exactement identifiée. On aura soin de ne plus confondre le type 'lie', tel qu'il vient d'être décrit, avec la graphie <lie>¹⁶.

¹⁶ Quelques exercices pour vérifier l'application de ce principe. — (1) Comment interpréter *lie* dans certains mss du *Maugis d'Aigremont* [MaugisV, 2^e t. 13^e s., transmis

10. — L'identification et la détermination de la forme régionale 'lie' du pronom personnel pourrait apparaître comme un tout petit problème. Pourtant, ce que nous avons découvert, chemin faisant, nous invite non seulement à revoir quelques explications communes, répétées de manuel en manuel (1), mais aussi à nous interroger sur la manière dont on conçoit l'histoire des formes grammaticales (2) et les relations entre la langue et sa représentation écrite (3-4).

par trois mss picards] et du *Lion de Bourges* [LionBourgAlK, mil. 14^e s., ms lorrain du 14^e s.] (problème soulevé par Atkinson 2012, 390-391). Certainement, comme Atkinson le propose avec beaucoup trop de prudence, comme une graphie, nous dirions comme une féminisation superficielle de *li* f. (< *ILLAEI), dans un moment où cette forme, devenant désuète dans la langue centrale, était progressivement remplacée par 'elle'; le mètre et la rime permettent en effet, dans le second texte au moins, d'assurer que *lie* remplace un plus ancien *li*. Cette graphie *lie* concurrente de *li* n'est pas rare dans des documents du milieu du 14^e s. originaires des Ardennes, de la Meuse et du nord de la Marne (cf. Rydberg 1905, 381; Atkinson 2012, 389). — (2) Comment interpréter *lie* dans le vers 2850 du *Poème moral* [PoèmeMorB, déb. 13^e s.], dans le vers, transmis par *L* [= Louvain Université G 53, env. 1311, traits du nord du domaine lorrain selon l'éditeur, traits wallons selon le DEAF], graphie exceptionnelle, toutes les autres mentions du pronom dans ce texte ayant la forme *li*: «Que vraie humiliteit et quant qu'a lie atient» (cf. Atkinson 2012, 391)? Ici aussi, comme une graphie du scribe (l'usage de la forme centrale *li* est constant dans le texte et la position de *li(e)* devant voyelle en fait, de toute façon, une forme monosyllabique). Ce *lapsus calami* (cf. aussi *cestie* au vers 2895) doit être vu, comme dans les cas cités sous 1, en tant qu'indice de la provenance régionale du manuscrit. — (3) Comment interpréter *lie* dans le *Noël* dialectal comtois évoqué par Dondaine (1972, 361-362) «Ny et étoile dans lou cie [ˈcielː sī] Que set pus belle que lie»? À notre avis, comme la transcription de la forme [lī], représentant l'issue locale, dans une aire ayant pour centre Besançon, de *ILLAEI, avec diphtongaison (comme dans certains parlers sud-bourguignons et francoprovençaux). Ce Noël, écrit par le bison-tin Christin Prost (1629-1671), a paru pour la première fois dans une plaquette sans nom d'auteur à Besançon, chez Jean Couché, 1682 (v. Dondaine 1972: 16; <http://fr.wikipedia.org/wiki/Littérature_de_langue_comtoise>). — (4) Comment, enfin, interpréter *lie* dans une charte wallonne originale originaire d'Andenne [Belgique, province de Namur], datée de 1272, publiée par Wilmotte (document XI, Wilmotte 1890, 94 = Wilmotte 1932, 145; document cité par Gossen 1967, 311, sous le sigle W 255; «le seul document wallon avec *lie*» pour Atkinson 2012, 391, n. 122)? Cette charte 'wallonne', émanant de Guy comte de Flandres, contient de nombreuses graphies singulières, qu'une autre expédition du même document (document XII, Wilmotte 1932, 146) corrige, par exemple: *mardie* "mardi", *chue* pron. démonstratif ('ce') et deux mentions de *lie*. Or, il n'a pas été vu que si l'une d'elles est bien une graphie de 'li' pron. personnel féminin («terres qu'il tenoent de lie», où *lie* réfère à «la glise d'Andenne»), l'autre est une graphie de 'li' pron. personnel masculin («Mais se achuun i avoit qui se dotaist ke pou auist rendut a le glise si s'en aquittaist sorlon chu qu'il quidroit bien faire, quar chu demoure entre lie et sa chonsiense»; séparation des mots, ponctuation et distinction *i/j* et *u/v* nôtres). Il fallait retourner au texte et le lire attentivement pour écarter ce mirage d'une première mention de 'lie'.

(1) La morphologie historique du français, qui retrace linéairement, et parfois téléologiquement, l'histoire des formes grammaticales, explique que la « substitution de *lui* à *li* » (Moignet 1965, 134-136¹⁷, discutant ensuite l'hypothèse antérieure de Foulet; v. aussi Zink 1997, 263-268) a été rendue nécessaire par la confusion de ces deux formes, celle-ci ayant une origine phonétique (réduction de *lui* à *li*)¹⁸. Ceci n'est pas exact, non seulement parce que l'événement conditionnant ([w̥i] > [i]) est inattesté, mais surtout parce qu'il aurait entraîné la perte d'une catégorie, que la langue aurait dû ensuite recréer (schéma explicatif de l'accident, ici mortel, suivi d'une réparation). Notre hypothèse de la migration de la forme neutralisée quant au genre *li* propre à la zone verbale en dehors de celle-ci (§ 5) explique les faits en termes de concurrence (ce qui n'a rien à voir avec une confusion) et fait place aux diverses variantes régionales qui se sont ensuivies à partir de cet événement déclencheur (§ 6-7).

La morphologie historique du français doit aussi expliquer pourquoi *elle*, forme de sujet, est devenue forme oblique. Voici comment on raconte cette histoire dans la meilleure étude sur le pronom personnel français: « Elle [la langue] a donc profité des circonstances phonétiques pour utiliser *lui* comme forme du cas unique masculin, et elle a éliminé *li*, devenu inutile, puisqu'elle promouvait *elle* comme forme à cas unique du féminin: ainsi était restaurée en sémiologie l'opposition des genres » (Moignet 1965, 135). Le lecteur qui a bien voulu nous suivre aura compris que cet exposé inverse les causes et les effets.

(2) Concevoir comme linéaire et orientée l'histoire de « la » langue a faussé les pistes et continue de les fausser. Avec le petit problème de 'lie', nous avons tout d'abord appris à intégrer la variation dans l'histoire et à déceler les tendances évolutives qui aboutissent à des microsystèmes différenciés qu'atteste « la » langue, certes unique mais variable. Si le français d'aujourd'hui dit *je lui dis à elle* et non pas *je li dis à lie*, ce n'est pas du tout parce que la première solution s'imposait, mais bien parce qu'a été sélectionnée et acceptée la variété où s'est créée cette solution.

¹⁷ « Le remplacement de *li* par *lui* ne nous paraît pas avoir une grande importance du point de vue systématique, mais il est intéressant en ceci qu'il nous renseigne sur les conditions du choix des signes opéré par la langue pour correspondre au système de pensée. » (Moignet 1965, 135).

¹⁸ « En effet, la tendance phonétique, dans un mot grammatical, est sans doute à ce que *lui* passe à *li*, mais d'autre part, une réaction inconsciente amène à rétablir la forme plus étoffée *lui*, le mot étant prédicatif. La langue n'a pas accepté la confusion des genres résultant de cette situation phonétique; d'autre part, créant le pronom ontique de cas unique, elle visait à instaurer une forme non fléchie » (Moignet 1965, 135).

(3) Lorsque la variation est envisagée dans les travaux de morphologie historique, c'est de manière marginale. Un tableau donne les formes graphiques usuelles de l'ancien français ('classique', 'central') avant d'envisager, comme des déviations, des formes qui n'entrent pas dans le tableau; ces formes sont dites *dialectales* (à titre d'exemple, Zink 1997, 84-100). Avec le problème de 'lie', nous avons compris que pour prendre au sérieux la variation dans la langue, il est nécessaire d'envisager les formes non pas isolément et en tant qu'elles perturbent un système idéal, mais au sein des microsystèmes dans lesquels elles ont fonctionné et fonctionnent.

(4) Pour atteindre cet objectif, il faut oser quitter le niveau des textes et des graphies (la « photographie » de la langue, Saussure 1915, 45), au risque de s'enliser toujours dans les mêmes problèmes d'interprétation insolubles, pour se placer au niveau du diasystème qui a produit ces textes: un système vivant qui n'est pas connu seulement par des textes, comme on le dit trop souvent, mais aussi par des variétés orales contemporaines nommées *dialectes*.

Université de Liège

Marie-Guy BOUTIER

Références bibliographiques

- ALB = Taverdet, Gérard, *Atlas linguistique et ethnographique de Bourgogne*, Paris, CNRS, 1975-1980 (3 volumes).
- ALCB = Bourcelot, Henri, *Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie*, Paris, CNRS, 1966-1978 [pas de données exploitables ici].
- ALFC = Dondaine, Colette, *Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté*, Paris, CNRS, 1972-1991 (4 volumes).
- ALLR = Lanher, Jean / Litaize, Alain / Richard, Jean, *Atlas linguistique et ethnographique de la Lorraine romane*, 1979-1988 (4 volumes).
- ALW = *Atlas linguistique de la Wallonie*, Liège, Vaillant-Carmanne/Université de Liège, 1956- (10 volumes parus).
- ALW 2 = Remacle, Louis, 1969. *Atlas linguistique de la Wallonie, Tome 2, Aspects morphologiques*, Liège, Vaillant-Carmanne.
- Atkinson, J. Keith, 2011. «La traduction wallonne de la *Consolatio philosophiae* de Boèce (le *Boece en rime*, 3^e qu. XIV^e siècle, de Jehan de Thys): analyses lexicologiques, scriptologiques et philologiques», *RLiR* 75, 469-516.
- Atkinson, J. Keith, 2012. «Le pron. fém. rég. *lie* en ancien français», *RLiR* 76, 363-399.
- Babin, Jean, 1954. *Les parlers de l'Argonne*, Paris, Klincksieck, 1954.
- Baguette, Albert, 1946 (ed.). *Le Paweilhar Giffou*, Liège, Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège.

- Borgnet, Adolphe, 1861 (ed.). *Chronique de Jean de Stavelot*, Bruxelles, Hayez.
- Boutier, Marie-Guy, 2000. « Explorations phonétiques à partir du nom de Gilles li Muisis », *Les dialectes de Wallonie* 28, 5-32.
- Bruneau, 1914, 1926. *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*, 1914-1926 (2 vol.) [pas de données exploitables ici].
- Dondaine, Colette, 1972. *Les parlers comtois d'oïl*, Paris, Klincksieck.
- Goosse, André, 1965 (ed.). *Jean d'Outremeuse, Ly Myreur des Histors: Fragment du second livre (années 794-826)*, Bruxelles, Palais des Académies.
- Gossen, Carl Theodor, 1967. *Französische Skriptastudien. Untersuchungen zu den Nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*, Wien, Böhlau Nachf.
- Haust, Jean, 1933. *Dictionnaire liégeois*, Liège, Vaillant-Carmanne.
- Herbillon, Jules, 1986. *Les noms de communes de Wallonie*, [Bruxelles], Crédit communal.
- Jean d'Outremeuse, v. Goosse.
- Moignet, Gérard, 1965. *Le pronom personnel français*, Paris, Klincksieck.
- Moignet, Gérard, 1976². *Grammaire de l'ancien français. Morphologie – Syntaxe*, Paris, Klincksieck.
- Remacle, Louis, 1948. *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège.
- Remacle, Louis, 1952. *Syntaxe du parler wallon de La Gleize, Tome 1, Noms et articles, adjectifs et pronoms*, Paris, Les Belles Lettres [pas de données exploitables ici].
- Remacle, Louis, 1967. *Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne (La Gleize), 1492-1794*, Paris, Les Belles Lettres [pas de données exploitables ici].
- Remacle, Louis, 1969, v. ALW 2.
- Remacle, Louis, 1992. *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Liège, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 1992.
- Renard, Edgard, 1960. « Textes d'archives liégeoises (5^e série) », *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie* 34, 165-232.
- Rydberg, Gustav, 1905. « Ueber der Entwicklung von 'illui, illei' auf französischen Boden und das Eindringen der Form 'lui' als schwachtonig Dativ », in: *Bausteine zur romanischen Philologie. Festgabe für Adolfo Mussafia zum 15. Februar 1905*, Halle, Niemeyer, 369-385.
- Saussure, Ferdinand de, 1972 [1915]. *Cours de linguistique générale, publié par Charles Bally et Albert Séchehaye, Édition critique par Tullio de Mauro*, Paris, Payot.
- Skårup, Povl, 1975. *Les premières zones de la proposition en ancien français, Essai de syntaxe de position*, Copenhague, Études romanes de l'Université de Copenhague.
- Skårup, Paul, 1994. *Morphologie synchronique de l'ancien français*, Copenhague, Études romanes de l'Université de Copenhague.
- Taverdet, Gérard, 1980. *Les patois de Saône-et-Loire: géographie phonétique de la Bourgogne du Sud*, Dijon, Association bourguignonne de dialectologie et d'onomastique.

-
- Väänänen, Veikko, 1963 et ³1981. *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck.
- Wilmotte, Maurice, 1932. *Études de philologie wallonne*, Paris, Droz.
- Wüest, Jakob, 1979. *La dialectalisation de la Gallo-Romania, problèmes phonologiques*, Berne, Francke.
- Zink, Gaston, 1989 (⁴1997). *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF.
- Zink, Gaston, 1997. *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIV^e-XV^e siècles)*, Genève, Droz.

